

# Rapport d'activités 2021

## **Le mot du président**

### **Fracture sociale : inquiétude et indignation !**

Ces deux années de pandémie et de restrictions sanitaires ont fortement augmenté le stress de la population. Elles ont été un révélateur de la fragilité de nos sociétés modernes et confirment que la santé mentale est un enjeu majeur de santé publique.

Pour de nombreuses personnes, notamment les plus vulnérables, la propagation du virus s'est accompagnée d'une montée de l'inquiétude face à l'infection et de la mise en place de mesures restrictives sur le plan social. De même, l'isolement, la baisse d'activité physique, l'ennui, l'organisation du travail à domicile sont autant de facteurs qui ont eu un fort impact sur leur santé mentale avec pour conséquence une nette augmentation de consultations aux urgences ainsi que des risques suicidaires accrus, notamment chez les jeunes adultes et les populations ayant un statut socio-économique modeste.

Les travaux réalisés par le biais des enquêtes menées auprès de la population confirment le contrecoup de la pandémie sur l'accroissement de la prévalence de troubles du sommeil, de symptômes anxieux, de symptômes dépressifs.

Il est urgent que tous les acteurs de la santé mentale unissent leurs efforts pour renforcer la surveillance des populations et obtenir une meilleure évaluation des différences d'impact des stress associés à la pandémie et des crises que nos sociétés devront affronter à l'avenir, notamment celle liée au climat. Cela afin de contribuer de manière plus efficace à orienter les interventions de santé publique à destination des personnes les plus vulnérables et renforcer les messages de prévention auprès de la population.

L'association romande Pro Mente Sana, par sa position d'observatrice privilégiée, peut attester de la gravité de la situation et ... de notre déficit en compétences sociétales pour faire face à cette détresse profonde.

Nombreuses pistes de résilience sont possibles, notamment par la mobilisation des ressources individuelles. Nous avons pu constater que durant cette période les cours du Collège de Rétablissement ont été suivis avec assiduité, même dans leur version à distance. Les participant·e·s n'ont cessé d'apporter des messages de satisfaction et d'éloges sur l'apport de cette forme d'enseignement ainsi que du soutien des pair·e·s praticien·nes en santé mentale dont l'intégration au sein du système de santé doit être soutenue avec conviction. Les dispositifs d'aide à distance prennent, aussi, une dimension nouvelle, elles encouragent la parole, l'information et le soutien (en parler, c'est déjà se soigner).

Les médecins généralistes, les professionnel·le·s de santé mentale (psychiatres, psychologues) et le monde associatif sont des acteurs essentiels pour répondre à ces personnes en souffrance et réduire les états anxieux générés par cette épidémie.

Vous trouverez dans ce rapport une revue des activités de notre association ; la défense des droits et des intérêts des personnes présentant une maladie ou un handicap psychique reste une priorité.

L'augmentation des demandes en lien avec une fracture sociale de plus en plus profonde ébranle notre conviction de croire, encore, que nous allons vers une économie sociale et positive. La détérioration de la santé mentale doit non seulement nous inquiéter, mais nous indigner. Seul un engagement sans condition vers des transformations profondes de notre système sanitaire permettra de préserver la dignité des personnes les plus vulnérables.

Dr Philippe Schaller  
Président

# Rapport de performance de l'exercice 2021

## Forme juridique et activité

L'association romande Pro Mente Sana est une association à but idéal, au sens des art. 60 et suivants du code civil dont le siège est dans le canton de Genève. Elle a pour but la promotion et la défense des intérêts et des droits généraux des personnes atteintes de troubles psychiques.

L'association est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale, décision du Conseiller d'État en charge du Département des finances du canton de Genève du 15 février 2008 à partir de la période fiscale 2006 et pour une durée de 10 ans. Décision prolongée le 9 novembre 2016 pour une durée indéterminée.

## Organisation de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée générale ;
- b) le comité ;
- c) le bureau ;
- d) le secrétariat ;
- e) l'organe de révision.

### a) L'assemblée générale

Les attributions de l'assemblée générale sont :

- L'élection du/de la président/e de l'association ;
- La désignation des membres du comité ;
- La désignation de l'organe de contrôle ;
- La ratification des missions et activités proposées par le comité ;
- L'approbation des budgets et des comptes de l'association ;
- La fixation de la cotisation annuelle ;
- La révision des statuts et la dissolution de l'association conformément aux statuts.

### b) Le comité

Le comité est composé d'un/une président/e et de 6 à 19 membres élus par l'assemblée générale. Ils sont élus chaque année pour une durée maximale de 12 ans. Les collaborateurs de l'association participent, avec voix consultative, aux délibérations du comité.

Les attributions du comité sont :

- L'élection du bureau du comité ;
- L'élaboration et la mise à jour des missions et activités de l'association ;
- La constitution de commission ad hoc pour l'étude de problèmes particuliers ;
- La recherche de nouveaux membres et de moyens financiers.

### **Membres du comité au 31 décembre 2021**

- Madame FELHLMANN RIELLE Laurence, experte en santé publique, conseillère nationale
- Madame FLEURY Catherine, assistante sociale
- Monsieur FULPIUS Bertrand, personne concernée, membre du comité de l'association ATB&D et de l'association Parole
- Madame HÉRITIER Dominique Ariane, personne concernée, membre du comité de l'association ATB&D
- Monsieur HIMMELBERGER Rolf, militant spécialisé dans les questions juridiques, membre d'honneur
- Madame JAGGI Yahann, paire praticienne en santé mentale
- Madame LAVOYER-BÜNZLI Jacqueline, sociologue, groupe d'accompagnement d'Info-Entraide Neuchâtel
- Madame LEROY Anne, conseil d'administration association PositiveMinders CH et FR, membre du comité de l'association l'Îlot
- Docteur SCHALLER Philippe, médecin spécialiste en médecine interne
- Docteur SPINLER Olivier, membre du conseil de surveillance de l'AI Vaud
- Docteur WULLSCHLEGER Alexandre, médecin-psychiatre FMH, médecin-adjoint HUG

### **c) Le bureau**

L'association est dirigée par un bureau de 3 à 5 membres.

Le bureau a notamment les attributions suivantes :

- La supervision des activités de l'association et l'information au comité ;
- La représentation de l'association à l'égard de tiers ;
- L'engagement par la signature collective de deux de ses membres ou par un membre et la·le secrétaire général·e ;
- La surveillance du respect des missions fixées par l'assemblée générale ;
- L'engagement et la révocation du personnel ;
- L'établissement du cahier des charges du personnel.

### **Membres du bureau au 31.12.2021**

- Madame JAGGI Yahann
- Docteur SCHALLER Philippe
- Docteur WULLSCHLEGER Alexandre

### **d) Le secrétariat**

Le secrétariat a compris 5 postes de travail à temps partiel en 2021 répartis comme suit :

- Mme Daniela CAMELO, BA Sciences politiques et MA Socioéconomie a occupé le poste de secrétaire générale ad intérim à 80% de janvier à décembre 2021.
- Mme Shirin HATAM, juriste, LL. M., titulaire du brevet d'avocat a occupé le poste de responsable des questions juridiques à 70% de janvier à décembre 2021.

- Mme Ariane ZINDER, psychologue OSP a occupé le poste de responsable des questions psychosociales à 50% de janvier à décembre 2021.
- Mme Isabelle RAHM a occupé le poste de responsable administrative à 40% de janvier à août 2021, puis à 50% de septembre à décembre 2021.
- Mme Anthéa BAILLEUX, psychologue, a occupé le poste de conseillère psychosociale à 40% d'août à décembre 2021 ; son engagement a permis d'étendre les horaires de la permanence psychosociale de la mi-septembre à la fin du mois de décembre.

#### e) L'organe de révision

La fiduciaire TANNHAUSER S.A. à Genève vérifie depuis 2018 que la gestion et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales, aux directives cantonales, aux buts de l'association, ainsi qu'aux directives Swiss GAAP RPC.

### Système de contrôle interne et évaluation des risques

Un rapport décrivant le système de contrôle interne et une évaluation des risques a été rédigé et donné à la connaissance de l'organe de révision.

### Relations avec la Fondation suisse Pro Mente Sana

L'association romande Pro Mente Sana et la Fondation suisse Pro Mente Sana sont deux personnes morales différentes, juridiquement séparées. Les relations entre elles font l'objet d'une convention signée entre les deux parties. Un sous-contrat de prestation, liée à la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales, est également signé entre la Fondation suisse Pro Mente Sana et l'association romande Pro Mente Sana. En 2021, l'association romande Pro Mente Sana et la Fondation ont commencé à collaborer plus étroitement afin de mieux coordonner leurs activités et de resserrer leurs liens.

### Missions et prestations fournies

Pro Mente Sana défend les droits et les intérêts des personnes souffrant de maladie ou de handicap psychique. Elle défend leur intégration sociale et professionnelle. Elle conseille et diffuse des informations variées pour permettre le dialogue entre personnes concernées, proches et professionnels. Elle lutte contre les préjugés, la discrimination et l'exclusion. Elle promeut, dans l'opinion publique, une meilleure compréhension à l'égard des personnes souffrant d'une maladie ou d'un handicap psychique.

#### L'association romande Pro Mente Sana fournit les prestations suivantes :

- **Conseils juridiques** : informations sur le droit et les démarches possibles, conseils sur les procédures et les voies de recours, orientation vers des avocats ou permanences juridiques. Ces conseils sont en particulier délivrés dans les domaines suivants : hospitalisations et traitements, assurances sociales, droit du travail, droit de la famille. Elle répond à tout problème juridique en lien avec les maladies psychiques.
- **Conseils psychosociaux** : réponses à des questions sur la santé mentale, les troubles psychiques, les démarches administratives, l'intégration sociale, travail de recherche des ressources les mieux adaptées aux besoins des personnes handicapées psychiques. Information sur les maladies psychiques, renseignements sur l'offre psychosociale existant en Suisse romande (lieux de vie et d'activité, offre de loisirs, groupes d'entraide, etc.), conseils sur les démarches à entreprendre selon les

besoins de la personne, ainsi qu'une orientation vers les ressources et structures adéquates. Des réponses à des questions sur le logement, les démarches administratives, l'entraide (des patient·e·s ou des proches), sur la médication ou les thérapies ont également été données.

- **Information et sensibilisation** : publication d'un bulletin d'information électronique (newsletter), d'une revue semestrielle (*Esprit(s)*), de brochures thématiques, participation à diverses manifestations, cours et conférences.
- **Défense d'intérêts** dans tous les chantiers législatifs qui ont trait à la santé mentale ou aux personnes atteintes de maladie psychique, lobbying.
- **Travaux spécifiques à l'intention des collectivités publiques** : réponses à des procédures de consultation, participation à des groupes de travail et à des commissions.
- **Soutien aux groupes d'entraide** : offre de coordination et de conseils à l'intention des organisations d'entraide de patients ou de proches.

## Objectifs généraux

Les objectifs généraux de 2021 étaient de maintenir et développer les prestations décrites dans la section précédente.

### Données chiffrées

	2018	2019	2020	2021
Conseils juridiques	515	548	579	648
Conseils psychosociaux (La permanence psychosociale a été élargie de 6 heures supplémentaires de septembre à décembre)	373	484	558	666
Cours et conférences PMS	41	70	45	40
Revue <i>Esprit(s)</i> imprimées (anciennement <i>Lettres trimestrielles</i> )	7'993	9'053	10'000	10'000
Revue <i>Esprit(s)</i> diffusées (anciennement <i>Lettres trimestrielles</i> )	8'754	8'834	9'100	9'198
Brochures imprimées	6'000	6'000	6'000	6'000
Brochures diffusées	4'158	4'758	5'783	4'676

**Tableau de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations**

<b>Prestation 1 : conseils juridiques</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nombre de conseils dont :	515	548	579	648
- durée du conseil jusqu'à 20 min.	258	263	152	373
- durée du conseil de 21 à 60 min.	239	268	397	266
- durée du conseil au-delà de 60 min.	18	17	30	9

<b>Prestation 2 : conseils psychosociaux</b> (La permanence psychosociale a été élargie de 6 heures supplémentaires de septembre à décembre)	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nombre de conseils, dont :	373	484	558	666
- durée du conseil jusqu'à 20 min.	218	278	158	346
- durée du conseil de 21 à 60 min.	136	188	343	294
- durée du conseil au-delà de 60 min.	19	18	57	26

<b>Prestation 3</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nombre de manifestations, cours et conférences	41	70	45	40
Nombre de publications publiées	2	1	2	2
Nombre de destinataires de Revue Esprit(s) (anciennement Lettres trimestrielles)	4'377	4'453	4'550	4'599

<b>Prestation 4</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Travaux spécifiques à l'intention des collectivités publiques en nombre d'heures de participation à des séances de travail	345	370	213	270

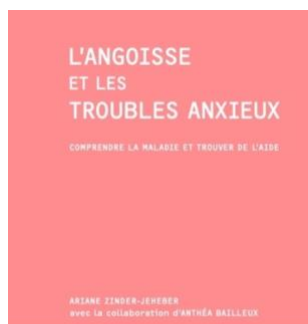
<b>Prestation 5</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nombre de participation à des réunions avec des groupes d'entraide	39	60	49	38

## Activités d'information et sensibilisation

### **Brochures thématiques**

En 2021, Pro Mente Sana a édité, imprimé et diffusé les brochures ci-dessous.

*L'angoisse et les troubles anxieux – Diminuer et arrêter les antipsychotiques  
Comprendre la maladie et trouver de l'aide*



PRO MENTE SANA



PRO MENTE SANA

### **Revue Esprit(s)**

En 2020, la revue *Esprit(s)* est venue remplacer nos Lettres trimestrielles.

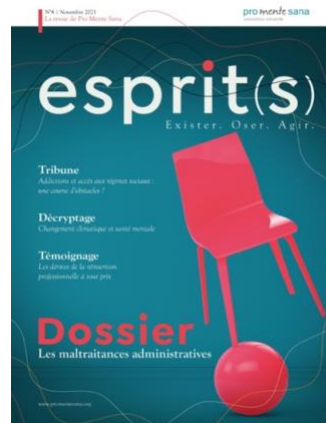
Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> numéro d'Esprit(s) sont parus au mois de mai et novembre 2021. Le dossier thématique du 2<sup>ème</sup> numéro portait sur la technologie et la psychiatrie et celui du 3<sup>ème</sup> numéro était consacré aux maltraitances administratives.



## Esprit(s) n°3



## Esprit(s) n°4



### **Site internet, newsletter et réseaux sociaux**

Notre site internet et nos réseaux sociaux ont été régulièrement mis à jour avec la publication de jurisprudences, d'articles, d'évènements, et diverses informations.

Notre newsletter a également été envoyée de manière régulière.

Durant le mois de décembre, un calendrier de l'Avent de la santé mentale a été publié sur nos réseaux sociaux.

### **Production audiovisuelle**

En 2021, grâce à des fonds complémentaires, nous avons pu poursuivre un projet de production de contenus audiovisuels (capsules vidéo et audio) en lien avec la santé psychique. Les habitudes du public évoluant, il nous a semblé important de communiquer également par d'autres supports que nos contenus textuels habituels, avec l'avantage de donner à voir et à entendre des personnes ayant des choses intéressantes à dire.

### **Cours, conférences et ateliers**

Dans le **canton de Genève**, Pro Mente Sana a animé des formations PSYFOR (sensibilisation à l'expérience du vécu et à l'entraide) à l'attention de professionnel-le-s en formation (médecins et psychologues). L'association a également continué de participer aux rencontres entre les associations et la direction du Département de la psychiatrie adulte des Hôpitaux Universitaires genevois.

Pro Mente Sana a collaboré avec la FAAG afin de donner des cours sur la santé mentale spécialement dédiées aux ainé-e-s.

L'association a également rencontré des étudiant-e-s pour un travail de maturité sur le thème de l'éco-anxiété (solastalgie).

Pro Mente Sana est aussi intervenue à Genève sur les thèmes suivants : les directives anticipées, la santé et le droit et les associations de défense des droits des patient-e-s au auprès de l'Université de Genève.

Dans le cadre du projet de Collège de Rétablissement, des cours sur les mesures anticipées ont été donnés.

Dans le **canton de Vaud**, Pro Mente Sana a participé en tant qu'experte aux examens à une étude de cas à la Haute école de santé de Vaud et a donné des cours sur la confidentialité dans le travail social à la HETSL Vaud. Dans le cadre des journées francophones de la schizophrénie, elle a également participé à un webinaire sur les directives anticipées et le plan de crise conjoint.

Pro Mente Sana a aussi collaboré avec Pro Senectute Vaud afin de donner des cours sur la santé mentale des aîné·e·s.

Au **niveau romand**, à la fin 2020, en raison de la pandémie de Covid, Pro Mente Sana a mis en place des présentations en visioconférence ayant pour sujet « Comment prendre soin de sa santé mentale par des actions concrètes ». Cette visioconférence a été donnée neuf fois tout au long de l'année 2021 en touchant près de 200 personnes vivant dans l'ensemble de la Suisse romande. Une visioconférence animée par deux médecins intitulée « Questions autour du covi » a également été organisée.

Au **niveau international**, l'association a participé à une journée d'étude sur les mécanismes d'internement en matière de soins psychiatriques existants dans le monde francophone ; cette rencontre regroupait des expert·e·s du Canada, de France, de Belgique et de Suisse.

### **Évènements**

En 2021, à l'occasion de la sortie de la brochure *Diminuer et arrêter les antipsychotiques*, Pro Mente Sana a organisé une soirée de vernissage. Cet évènement a regroupé plusieurs témoignages de personnes concernées et de professionne-le-s autour d'une table-ronde. Cet évènement a eu lieu en présentiel et en distanciel et les retours ont été extrêmement positifs, notamment en raison du fait que c'est un sujet peu abordé et connu.

### **Médias et publications**

- « Trump et les droits des personnes souffrant de troubles psychiques », Le Temps, 03.02.21
- « Le confinement est hypertoxique pour la santé mentale », Tribune de Genève, 06.02.21
- « Un tiers de nos sondés témoignent d'un mal-être », Tribune de Genève, 20.02.21
- « La CDPH a beaucoup pour déplaire », Dépendances, n°69, février 2021
- « Maladies psychiques et physiques : distinctions discriminatoires » (commentaire de l'arrêt (8C\_667/2019), REISO, 10.05.21
- « Apprendre à bien vivre malgré ses troubles mentaux », Tribune de Genève, 05.06.21
- « Santé mentale –angoisses et troubles anxieux », 24 heures, 11.06.21
- « Le droit de la personnes placée de faire appel à une personne de confiance : besoin de l'observation en terrain et clarification dans la loi », REISO, 13.12.21

### **Défense d'intérêts et travaux spécifiques**

Pro Mente Sana intervient dans le cadre de procédures de consultation, de prises de position sur des projets de loi, des révisions de lois et des rapports officiels. L'association est également consultée en tant qu'experte pour participer à des commissions ou des groupes de travail institués par les autorités et les administrations.

En 2021, **sur le plan national**, Pro Mente Sana a, en particulier, agi sur la question de la stérilisation des femmes handicapées ainsi que sur les mesures thérapeutiques de droit pénal.

**Sur le plan régional**, Pro Mente Sana a été particulièrement active sur l'endettement des personnes concernées lorsque celles-ci sont sous curatelle et en faveur des droits politiques

des personnes handicapées. Nous avons également travaillé sur la création d'un observatoire romand des pratiques psychiatriques durant les PAFA en collaborant de près avec plusieurs acteurs, dont l'association Parole, l'Institut du droit de la santé et l'Institut des humanités en médecine.

Dans le canton de **Genève**, nous avons effectué des démarches afin que le TPAE maintienne un caractère interdisciplinaire et qu'un tournus des juges assureur·e·s soit effectué et avons également soutenu des candidatures pour les postes vacants des juges assureur·e·s. Nous avons aussi participé à la procédure de consultation dans le cadre de la révision de la LIASI et avons rencontré la Law Clinic de l'Université de Genève afin d'apporter un éclairage sur les moyens de contrainte dans les établissements psychiatriques. Nous avons également collaboré avec le canton en vue de l'élaboration d'une politique cantonale inclusive du handicap et avec la Ville de Genève dans le cadre de sa politique d'accessibilité universelle.

Dans le canton de **Vaud**, l'association a surtout agi en faveur du rétablissement du droit de vote des personnes sous curatelle de portée générale ainsi que sur l'amélioration de la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'adulte. Nous avons également collaboré avec des étudiants de l'Université de Lausanne sur les placements à des fins d'assistance et la migration.

Dans le canton de **Neuchâtel**, nous avons collaboré avec l'Institut du droit de la santé sur un article portant sur les personnes de confiance.

### Soutien à l'entraide

Dans le canton de Genève, Pro Mente Sana a continué à apporter son soutien aux associations d'entraide afin qu'elles puissent utiliser le savoir du vécu dans la formation des professionnel·le·s. Elle a entre autres collaboré à l'aboutissement du nouveau matériel pédagogique utilisé dans les cours à l'attention des professionnel·le·s.

Nous avons poursuivi nos collaborations avec les associations d'entraide, de manière directe ou à travers d'organisations romandes comme la CORAASP, AGILE ou cantonales telles que le GRAAP ou le CAPAS.

Nous avons soutenu la nomination de représentants des associations d'entraide à différentes commissions officielles ainsi qu'au TPAE à Genève, une cause qui nous tient aussi particulièrement à cœur.

### Formation de pair·e- praticien·ne en santé mentale (PPSM)

Notre association faisant partie dès l'origine du partenariat portant la formation des PPSM en Romandie (en partenariat avec la CORAASP, l'HETSL et l'association Re-pairs), nous avons continué à participer à la mise en œuvre de la formation.

### Collège de rétablissement

Grâce au soutien généreux de l'Organe de répartition genevois de la Loterie romande et d'une fondation privée, l'association romande Pro Mente Sana a pu proposer de 2019 à fin 2021 une expérience-pilote de Collège de Rétablissement (CR), une première en Suisse.

La satisfaction élevée des personnes ayant participé aux cours, la qualité des collaborations mises en œuvre avec les organisations partenaires et l'intérêt soutenu du réseau psychosocial dessinent un bilan positif, dans un contexte où d'autres Collèges de Rétablissement ouvrent leurs portes en Suisse.

Malgré les restrictions dues à la situation sanitaire, les cours ayant été initialement conçus pour être donnés en présentiel, ont été adaptés. En 2021, ce sont 26 cours en ligne et 24 cours en présentiel qui ont été donnés pour un total respectivement de 318 et 177 participant·e·s.

Par ailleurs, le Collège de Rétablissement a également entamé un programme de formation à l'intention de personnes ayant l'expérience de difficultés psychiques souhaitant devenir pair·e·s formateurs·trices au sein du Collège dans la perspective que celui-ci puisse perdurer encore dans les années à venir.